

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER



AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-329

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté lors de la séance ordinaire du 14 juin 2021, le règlement suivant :

Règlement numéro 2021-329, intitulé : « Règlement sur les compteurs d'eau ».

Ce règlement régit l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles non résidentiels et des immeubles résidentiels touchés par les exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Ledit règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse greffe@villeport-cartier.com, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À PORT-CARTIER, ce 17^e jour du mois de juin 2021.

La greffière,

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER

NDC/bb